

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONS Publié le UNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BERNARD DE 10:085-218500213-20241204-D2024_81-DE Séance du 4 décembre 2024.

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le UNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de décembre à vingt heures se sont réunis à la mairie de la Bernardière les membres du Conseil municipal de la Commune de LA BERNARDIERE, dûment convoqués le 29 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire de LA BERNARDIERE.

Présents: DURAND Claude, Maire; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints; BERANGER Thomas, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, DOUILLARD Jean-Louis, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey, conseillers municipaux;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : BLOUIN Christelle, SECHER Isabelle, conseiller municipal.

Absents excusés: CHASSAGNE Hyacinthe, LE TRIONNAIRE May-Line, conseillers municipaux.

Le secrétariat a été assuré par : DOUILLARD Stéphanie

Nombre de Membres en exercice :	<u>19</u>
Nombre de Membres présents :	<u>15</u>
Nombre de suffrages exprimés :	<u>17</u>
<u>Votes Pour :</u>	<u>17</u>
<u>Votes Contre :</u>	<u>0</u>
Abstention :	<u>0</u>

N° 2024/81

Objet : Tarifs 2025 de la maison Athéna

Rapporteur Claude DURAND, Maire

La commission gestion des services, finances et affaires scolaires s'est réunie pour étudier les tarifs communaux 2025.

Elle propose les tarifs suivants pour la salle de la doline :

Tarifs 2025 – Location de la Maison Athéna (capacité de 69 personnes en intérieur et en extérieur)

Tarif 2025 - Maison Athéna (capacité de 69 personnes en intérieur et en extérieur)

Tarif Maison Athéna	2025
Réunion professionnelle Forfait demi-journée 4h : 8h-12h – 14h-18h	45 €
Vin d'honneur	70€
Repas uniquement le midi Particuliers et Terres de Montaigu et pas plus de 45 personnes jusqu'à 19 heures Samedi / Dimanche et jours fériés	100€

	En	Envoyé en préfecture le 11/12/2024	
	Re	çu en préfecture le 11/12/2024	0~
Repas associations communales uniquement		blié le : 085-218500213-20241204-D2024_8	-DE
Pénalité ménage		100€	
Caution		200 €	

Régime fiscal : Néant ¹

Le Conseil Municipal de la BERNARDIERE (Vendée), est invité à se prononcer sur :

les propositions de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires.

Le Conseil Municipal de la BERNARDIERE (Vendée), après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve,

 les propositions de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires;

Valide.

• les tarifs tels que présentés pour l'année 2025 ;

Mandate,

• Monsieur le Maire pour l'application de ce tarif à compter du 1er janvier 2025 ;

Autorise,

• Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

Décide.

• de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, 4 décembre 2024. Ont signé au registre les membres présents Pour extrait conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de la Vendée, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse pendant ce délai.

Le Maire, Claude DURAND.